



Résiliation contrat XXXX cours à distance

Par **lilirose44**, le **18/01/2013 à 12:24**

Bonjour,rnrnJe viens vous demander conseil car je suis actuellement inscrite aux cours de déléguée pharmaceutique chez IXXX depuis le 16 novembre et apres deux mois , j'aimerais résilier mon contrat, je pensais m'en sortir financièrement.. je suis demandeur d'emploi indemnisée mais je ne m'en sors pas.J'ai vu que l'on pouvait resilier son contrat avant les trois mois contre 30 % à régler d'indemnités,pour moi cela ferait 1194 euros que je ne peux pas payer! suis je dans l'obligation de payer ces indemnités ou y a t il un motif qui pourrait m'en abstenir?rnj'ai lu les autres posts mais je ne crois pas avoir vu la réponse à cette question.Merci de votre aide et à bientôt